



COMMUNE DE LOUARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

<u>DATE DE CONVOCATION</u> 22 mars 2018	L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GODFROY, Maire.
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 22 mars 2018	Etaient présents : Mrs LISOTTI, LE JEAN, GOUZOUGUEN, LE MOIGNE, L’HEVEDER, BOUDEHENT. BOUETTE, LE FAUCHEUR Mmes, LE MASSON, LOYER-LE ROY, DANIEL, LE GRAND, ADAM,, POIX
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	
EN EXERCICE : 19	Etaient absents : Mmes LE GALLIC-BODROS, DANTEC, MOISAN, Mr LE DRUILLENNEC
PRESENTS : 15	Procurations : Mme LE GALLIC-BODROS à Mme GODFROY, Mr LE DRUILLENNEC à Mme LE GRAND
PROCURATIONS : 2	
VOTANTS : 17	Secrétaire : Mr LE FAUCHEUR

21-03-18 - URBANISME, SDE – RENOVATION FOYER EP B160 + P224

Le Syndicat Départemental d’Energie a procédé à l’étude de rénovation des foyers d’éclairage public B160 situé Avenue des Prunus et P224 situé au Gollot Bras, rénovation chiffrée au montant estimatif de 1500 € HT

Notre commune ayant transféré la compétence « *Eclairage public* » au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA, et percevra de la part de la collectivité une subvention d’équipement au taux de 60% du coût HT, soit en l’occurrence 900 € HT; cette subvention sera calculée, conformément au règlement financier, sur le montant effectif de la facture entreprise, affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier, augmenté de frais de maîtrise d’œuvre au taux de 5%, tel que défini dans la convention précitée.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rénovation des foyers d’éclairage public B160 situé avenue des Prunus et P224 situé au Gollot Bras,
- **CONFIRME** le paiement de la dépense par crédits inscrits au budget principal 2018 à l’article 2041582, ONA,
- **DIT** que cette participation, une fois soldée, sera soumise en N+1 à amortissement linéaire au budget communal, conformément aux dispositions prises par délibération n° 03-03-06 du 21 mars 2006.

22-03-18 – MOTION – SOUTIEN A LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC SANTÉ

Le Maire transmet le projet de motion présenté par le comité de défense de la santé du Pays de Guingamp, constitué le 23 février 2018 à l'initiative des organisations syndicales CGT et SOLIDAIRES, d'usagers et d'élus.

Ce comité a vocation à défendre le service public hospitalier et de santé tant au niveau des établissements : Hôpital de Guingamp, Centre hospitalier spécialisé de Bégard, que celui situé dans le périmètre des EHPAD et des services de soins et d'aides à domicile.

Le projet de motion est le suivant :

« Les diverses restrictions budgétaires, le système de tarification en place menacent clairement la survie même des établissements et services de santé publique dans le Pays de Guingamp.

Le Pays de Guingamp est connu pour être le bassin de vie le plus pauvre de Bretagne avec une situation sanitaire extrêmement dégradée. Un grand nombre d'études le démontre en effet.

Si nous ne réagissons pas, nous allons subir une désertification massive au seul profit des métropoles et voir ainsi se dégrader l'état de santé de la population du Pays de Guingamp.

Nous exigeons donc des tutelles, ARS, Conseil Départemental de prendre les décisions permettant au service public de fonctionner normalement au seul bénéfice des populations, des patients, des personnes âgées et handicapées :

- Des abondements de crédits pour assurer le fonctionnement normal des hôpitaux de Guingamp et de Bégard.
- L'arrêt du projet de fermeture d'un plateau technique sur le secteur 7, en clair la fermeture du service d'obstétrique-maternité de l'hôpital de Guingamp.
- L'arrêt des fermetures de lits sur l'hôpital psychiatrique de Bégard.
- Des crédits pour tous les EHPAD permettant de créer des postes sur la base : Un INTERVENANT pour Une PERSONNE ACCUEILLIE en EHPAD.
- L'arrêt des projets de restructuration des services d'aides et de soins à domicile, et des moyens financiers pour maintenir les personnes âgées et dépendantes à leur domicile. »

Le comité de défense de la santé, dont la priorité est le service public, ne méconnaît pas, par ailleurs, le phénomène de désertification médicale, il considère que celui-ci ne pourra que s'aggraver si les structures piliers des services de santé atteignent les seuils de défaillance dans lesquels elles sont engagées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** le projet de motion du comité de défense de la santé du Pays de Guingamp.

23-03-18 – PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de procéder à la **pérennisation** de 2 postes d'adjoint technique territorial (proposition validée par la commission du personnel réunie le 14 décembre 2017).

Il s'agit :

- du poste d'agent d'entretien polyvalent à l'école des 2 Méné à hauteur de 28 heures semaine.

- du poste d'agent d'entretien au service technique à raison de 16 heures hebdomadaires (soit 4 matinées par semaine) majoré ponctuellement d'heures complémentaires (dans la limite de 35 heures par semaine) lors des absences de l'agent titulaire affecté aux salles.

A cette fin, il convient de **CRÉER** 2 postes d'adjoint technique territorial (catégorie C1) à temps non complet à compter du **1^{er} septembre 2018**

1 poste à 28 heures hebdomadaire à l'école

1 poste à 16 heures hebdomadaire au service technique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la pérennisation des 2 postes d'adjoint technique
- **CRÉE** à compter du 1^{er} septembre 2018, 2 postes d'adjoint technique à temps non complet
- **AUTORISE** Mme Le Maire à assurer la publication auprès du Centre de Gestion,
- **MODIFIE** de ce fait le tableau des effectifs, mis à jour le 20 février dernier, de la manière suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	DATE D'EFFET
ATTACHE PRINCIPAL	1	Temps complet	
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	2	Temps complet	
TECHNICIEN TERRITORIAL	1	Temps complet	
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	2	Temps complet	
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	4	Temps complet	
AGENT MAITRISE	5	Temps complet	
ADJOINT TECH PRINC 1 ^{ère} classe	6	Temps complet	
ADJOINT TECH PRINC 2 ^{ème} classe	2	Temps complet	
ADJOINT TECH PRINC 2 ^{ème} classe	1	TNC 19 H	
ADJOINT TECHNIQUE	2	Temps complet	
ADJOINT TECHNIQUE	+ 1	TNC 28 H	01/09/2018
ADJOINT TECHNIQUE	+ 1	TNC 16 H	01/09/2018
ATSEM PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	

Nombre total de postes : 29

Pour : 16

Abstention : 1

24-03-18 – AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION TERRAIN GEFFROY ET STÈLE GAULOISE



Stèle de Crec'h Even. Louargat.

Datée de 500 à 450 avant JC, certains chercheurs voient en elle un repère indiquant une région aurifère... Ne serait-ce pas plutôt un calendrier lunaire ?

La stèle de Crec'h Even, aujourd'hui sur un terrain privé, est certainement le monument de la région le plus important en ce qu'il constitue un témoignage unique sur les connaissances des peuples celtes et des druides et, en même temps, un mystère absolu.

Jeanne Goareguer, mariée Geffroy, propriétaire des lieux, se rappelle de ce jour du 28 mai 1975 : le jeune couple d'exploitants agricoles avait fait venir un chenillard de l'entreprise Le Gall de Pluzunet pour araser un talus de leur champ en face de la maison de l'autre côté de la route. Le champ formait un T. A treize mètres du talus, non loin d'une source, l'engin dégagea une longue pierre couchée dont la face affleurant du sol laissait voir d'énigmatiques cavités plus ou moins profondes taillées par l'homme.

C'était certainement un cadeau du destin car ce jour était justement le jour anniversaire de Robert Geffroy. La petite fête qu'il donna pour ses amis ce soir là résonne encore d'une manière particulière dans leur mémoire. Depuis ce jour le cadeau trône en bonne place, entouré par les belles fleurs du jardin. Il ne se passe jamais longtemps entre les visites des curieux et éminents spécialistes qui se pressent à Crec'h Newen depuis l'étonnante découverte.

Le père de Mme Geffroy, né comme son père dans cette même ferme, aimait à rappeler que les anciens n'appelaient pas ce lieu « Crec'h Ewen » mais « Crec'h Newen » qu'il traduisait par la « butte aux oiseaux ». Sur les cadastres anciens il est écrit « Crec'h Ouenne », contraction de Ewen ou Newen ou peut être de Gwenn qui peut prendre le sens de « sacré »...

Le Maire informe l'assemblée de l'opportunité d'acquérir un terrain, propriété des conjoints GEFFROY, 2 Crec'h Even, parcelle cadastrée AZ55, ainsi qu'une stèle gauloise située dans leur jardin sur une autre parcelle, afin de préserver ce patrimoine et l'exposer convenablement en bord de voie, en restant dans la limite du site archéologique.

La proposition faite par les propriétaires est de céder la parcelle d'une surface de 300 m² pour un montant de 1 500€, à raison de 5€ le m², et 1 500€ pour la stèle.

La collectivité s'engage à déplacer la stèle de leur jardin vers la parcelle sus citée, par nos propres moyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette acquisition, telle que présentée,
- **DESIGNE** Me DE LAMBILLY, notaire à Belle-Isle-en-Terre, afin de rédiger l'acte correspondant,
- **DIT** que les frais de déplacement de la stèle et notariés seront supportés par la collectivité, et imputés au budget principal 2018 à l'article 2111 de l'opération 211 « *Acquisition et aménagement de terrains* »,
- **DONNE MANDAT** au Maire pour toute opération afférant à ce dossier.

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 1

25-03-18 – MATÉRIEL COMMUNAL – VENTE DE BUNGALOWS DE CHANTIER

Mme le Maire expose à l'assemblée que des bungalows de chantier achetés pour servir de vestiaires provisoires et de Club House pour le club de foot n'ont plus d'utilité depuis la construction de l'équipement sportif. Au nombre total de 5, 4 sont de dimension 6x2.3m, achetés d'occasion en août 2010 chez Brema Location pour un montant total de 5 980€ TTC, et un double de dimension 6x5m acheté en septembre 2014 chez Locarmor pour un montant de 4 080€ TTC.

Les tarifs proposés sont :

- 600€ TTC le bungalow 6 x 2.3m
- 2 000€ TTC le bungalow 6 x 5 m

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente de ces 5 bungalows,
- **EN FIXE** le prix à 600 € l'unité pour les 6x2.3m, et 2 000€ pour le double,
- **PRECISE** que les bungalows seront à retirer sur place
- **DIT** que le produit en découlant sera imputé à l'article 775 du Budget principal.

26-03-18 – BUDGET COMMUNAL – LOYER DU COMMERCE SAINT-ÉLOI

Lors du conseil municipal du 07 novembre 2017 Mme Le Maire informait du congé émis par Mr GUITTON Patrick, concernant la location, contractée le 11 avril 2013, du commerce et logement d'habitation situés 1 Place du Centre à LOUARGAT avec effet au 11 avril 2018.

Dans un souci de préserver ce commerce et lieu d'échange au profit d'une nouvelle population dynamique de St Eloi, la candidature (écrit du 06/12/2017) très motivée de Mme LEFEBURE Véronique pour la reprise du commerce est une opportunité à saisir. Dans ce sens, Mme Le Maire suggère une baisse du montant du loyer passant de 592 euros à 450 euros par mois sur une durée de 2 ans. Les travaux d'isolation de la toiture (côté épicerie) et autres petits aménagements seront prévus afin de faciliter l'accueil des touristes en chambres d'hôtes. La commission des finances du 1^{er} février 2018 a validé cette initiative.

Pour mémoire, lors de l'installation de Mme LOHOU Annique en 1996, le conseil municipal avait accordé un allègement de loyer (pour le commerce) de 50% pendant les 3 premières années pour lui permettre de bien débiter dans son activité.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la baisse du montant du loyer de l'immeuble à usage mixte d'habitation et commercial situé 1 Place du Centre St Eloi fixé à 450 euros par mois pendant deux ans,
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer le bail commercial, qui sera rédigé par notaire, au profit de Mme LEFEBURE à compter du 1^{er} mai 2018. Mme Le Maire précise que le bail commercial comprend la location des murs commerciaux et la licence de débit et spiritueux de 4^{ème} catégorie, dite de grande licence, ou licence de plein exercice pour l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcoolisées attaché à l'immeuble.

27-03-18 – VOTE DES SUBVENTIONS 2018 ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS

La Commission des Finances, réunie le 13 mars, a arrêté à l'unanimité les attributions suivantes, pour validation ce jour par le Conseil Municipal.

Mme le Maire soumet donc à l'assemblée ces propositions:

ASSOCIATIONS	Vote 2017	Vote 2018
Associations communales		
Coopérative scolaire	3 100	3 100
U.S Méné Bré	2 400	2 400
Amicale des Retraités LOUARGATAIS	85	85
Comité des Fêtes	4 800	0
Lannion Judo Club du Trégor (convention)	2 314	2 315
FNACA	65	65
Amicale Laïque (dont Salon du Livre 500 €)	1 500	2 000
Skol Gouren Roc'h ar Big	1 150	1 350
La Boule Louargataise		150
Association des Parents d'Elèves	350	
AURECUP Recyclerie Associative	150	
Ensemble pour Pedro		150
Association des Chasseurs du Méné Huguéné		150
Sous Total	16 515 €	11 765 €
Autres associations		
Ti ar Vro Treger-Goueloù	100	100
Handi'Chiens	100	100
TCAL - BÉGARD		100
Sous Total	200 €	300 €
Associations caritatives		
"La Pierre LE BIGAUT "Mucoviscidose" CALLAC	230	230
ADAPEI 22 – ST BRIEUC	35	35
Association des Paralysés de France SAINT-BRIEUC	35	35
Restos du Cœur – SAINT-BRIEUC	200	200
Solidarité Paysans 22 – SAINT-BRIEUC	50	35
La Ligue Contre le Cancer – SAINT-BRIEUC	200	200
France ADOT – SAINT-BRIEUC	45	35
A.P.A.J.H. – SAINT-BRIEUC	35	35
AFSEP Sclérose en plaques - BLAGNAC	35	35
CIDFF Droits des Femmes et Familles, SAINT-BRIEUC	50	35
Association Protection Civile 22 – SAINT-BRIEUC	50	35
Croix Rouge Française - GUINGAMP	35	35
Rêves de Clown – SAINT-BRIEUC	35	35
Sous Total	1 035 €	980 €
Formation Emploi		
Chambres de Métiers – PLOUFRAGAN (3 apprentis)	135	100
Bâtiment CFA 22 - PLÉRIN	45	50

Sous Total	180 €	150 €
Divers		
Les Amis de la Résistance (A.N.A.C.R.) - BEGARD	50	35
Sous Total	50 €	35 €
TOTAL GENERAL	17 980 €	13. 230 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution de ces subventions,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018 de la commune, article 6574.

28-03-18 – PERSONNEL COMMUNAL – SUBSTITUTION PAR LE CNAS DES GRATIFICATIONS RETRAITE ET MÉDAILLES

Le Conseil Municipal du 14 mars 2017 validait la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS (comité national d'action sociale) avec effet au 1^{er} janvier 2017. Parmi les prestations proposées par l'organisme, le CNAS offre une gratification au récipiendaire de la médaille d'honneur communale :

- 170 euros pour la médaille d'argent
- 185 euros pour la médaille de vermeil
- 245 euros pour la médaille d'or

Le départ à la retraite d'un agent est également récompensé par le versement d'une prestation de 170 euros minimum.

La délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2008 octroyait :

- 15,24 € par année travaillée à l'agent décoré
- une prime de 200 euros à l'agent qui faisait valoir des droits à la retraite.

Les prestations versées par le CNAS se substituent à ces gratifications qui rendent dès lors caduque la délibération du 27 juin 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'abrogation de la délibération n° 24-06-08 relative aux gratifications versées au personnel communal.

29-03-18 – MATERIEL COMMUNAL – VENTE TABLES ET CHAISES DU GROUPE SCOLAIRE

Le renouvellement d'une partie du mobilier du restaurant scolaire (tables & chaises) s'est opéré grâce au don de Marie-Thérèse LOYER en faveur de l'école des Deux Ménéés. L'ancien mobilier (29 chaises & 9 tables) n'a plus d'utilité. Mme le Maire suggère de fixer le prix de vente de ce mobilier de la manière suivante :

- 5 ou 3 €uros la chaise en fonction du modèle (bois ou plastique)
- 20 €uros la table

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente de ce mobilier,
- **FIXE** le prix à 5 ou 3 €uros la chaise en fonction du modèle (bois ou plastique), et 20 €uros la table